

COVID-19

Travel Tool Kit

Trousse d'outils relative aux voyages

English



Français



Accessible versions of Government of Canada resources in this tool kit can be found at Canada.ca/coronavirus.

Vous trouverez les versions accessibles des ressources du gouvernement du Canada dans la présente trousse à outils sur le site Canada.ca/le-coronavirus.



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada

Canada



- Introduction
- Entering Canada by Air
- Entering Canada by Land
- Fines
- Testing and Quarantine
- Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- Vaccinated Travellers
- About COVID-19
- Connect With Us
- Digital Tools and Resources
- Terms of Use

Introduction

As the COVID-19 global situation continues to evolve, the Government of Canada is taking a cautious approach at the border to reduce the risk of the importation and spread of COVID-19 and its variants in Canada related to travel.

Canada's approach to border management is based on data, scientific evidence and monitoring the Canadian and global epidemiological situation. As the evidence, vaccination rates and the level of control of the pandemic in Canada and globally evolve, the measures to keep Canadians safe will also evolve.

Current measures include border and travel restrictions; mandatory pre-arrival, on-arrival, and post-arrival testing requirements; mandatory hotel stopover for air travellers who have not been fully vaccinated against COVID-19; and mandatory 14-day quarantine for travellers who have not been fully vaccinated. Current data shows these measures are working. As a result, the first phase of the Government of Canada's approach towards easing border measures will allow some exemptions for fully-vaccinated travellers with the right of entry (Canadians, permanent residents and persons registered under the *Indian Act*) and foreign nationals who are currently eligible to enter Canada.

COVID-19 vaccines are important tools to help stop the pandemic. People still need to follow public health measures and the Government of Canada will take a cautious approach to easing border measures. As more eligible Canadians become fully vaccinated, and if the number of cases in Canada and the resulting pressure on Canada's health system continues to decline, the Government of Canada will continue to adjust border measures.

Everyone is looking forward to a future when they can travel with limited restrictions. Until then, we need to be patient and protect each other, especially those who are still vulnerable to severe disease from COVID-19.

As evidence changes and the situation evolves, the Government of Canada will continue to consider border measures—including when to lift or adjust them—to keep Canadians safe and support economic recovery.

About the tool kit

The digital engagement kit contains:

- Travel information for individuals arriving to Canada by air or land
- Information on testing and quarantine requirements
- Information on exemptions from testing and quarantine requirements
- Information on exemptions for fully vaccinated travellers
- Links to COVID-19 Resources
- Links to social media, for the latest news and updates
- Links to Digital Tools to help travellers
- Information about the Canada wordmark and how the tool kit resources can be used

How to use the tool kit

All of the links and information in this tool kit are publicly available resources. This guide is meant to be a collection of some of the most commonly requested and most useful resources that travellers to Canada will need during the COVID-19 pandemic.

Feel free to share links and resources with your stakeholders, partners, and clients. We also encourage you to share the included links and resources on your social media channels, newsletters, or websites to help ensure that the public is receiving important information that is accurate and up-to-date.

Find the latest COVID-19 announcements and news on Canada.ca





- > Introduction
- > Entering Canada by Air
- > Entering Canada by Land
- > Fines
- > Testing and Quarantine
- > Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- > Vaccinated Travellers
- > About COVID-19
- > Connect With Us
- > Digital Tools and Resources
- > Terms of Use

Entering Canada by Air (Unvaccinated or partially vaccinated travellers)

The Government of Canada continues to strongly advise Canadians to avoid non-essential travel outside of Canada. Now is not the time to travel.

People who travel, regardless of citizenship, will need to follow testing and quarantine requirements to keep Canadians safe, particularly given the COVID-19 variants in Canada and around the world. Those who enter Canada by air, unless exempted, must also book a 3-night stay at government-authorized hotel before boarding a flight to Canada.

Learn more about [boarding flights to Canada](#) during COVID-19 if you are **NOT** fully vaccinated.

- Find out if you can enter Canada
- Flying to Canada requirements checklist
- COVID-19 mandatory hotel stopover: Plan and book
- ArriveCan
- Arrival and Day-8 testing
- COVID-19 Travel exemptions from testing and quarantine
- Fines
- Exemptions

5 things to do **BEFORE** you arrive in Canada:

- Assess your quarantine plan before you travel
- Get your pre-entry COVID-19 test
- Reserve your 3-night hotel stopover
- Register in advance for your arrival test
- Use ArriveCAN to submit your travel details up to 72 hours before arrival

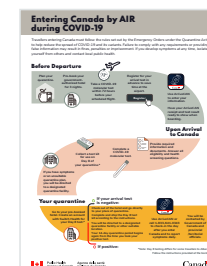
Fully vaccinated travellers may be eligible for exemptions from certain public health requirements.



For travellers with COVID-19 symptoms returning to Canada by air ↓



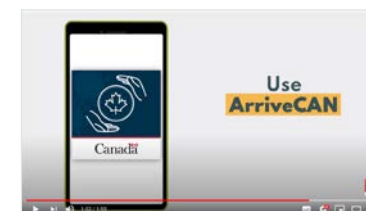
For travellers without symptoms of COVID-19 returning to Canada by air ↓



Entering Canada by air during COVID-19 ↓



COVID-19 symptoms to watch for after travelling abroad ▶



Travelling to Canada? Use ArriveCAN ▶

Before you travel to Canada, be sure to learn more about travelling between [provinces and territories](#) during COVID-19.





- > Introduction
- > Entering Canada by Air
- > Entering Canada by Land
- > Fines
- > Testing and Quarantine
- > Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- > Vaccinated Travellers
- > About COVID-19
- > Connect With Us
- > Digital Tools and Resources
- > Terms of Use

Entering Canada by Land (Unvaccinated or partially vaccinated travellers)

The Government of Canada continues to strongly advise Canadians to avoid non-essential travel outside of Canada. Now is not the time to travel.

People who travel, regardless of citizenship, will need to follow testing and quarantine requirements to keep Canadians safe, particularly given the new COVID-19 variants in Canada and around the world.

Learn more about [entering Canada by land](#) during COVID-19 if you are **NOT** fully vaccinated.

- [Find out if you can enter Canada](#)
- [COVID-19 Travel exemptions from testing and quarantine](#)
- [Driving to Canada requirements checklist](#)
- [Fines](#)
- [ArriveCan](#)
- [Exemptions](#)
- [Arrival and Day-8 testing](#)

4 things to do **BEFORE** you drive to the Canadian border:

- [Assess your quarantine plan before you travel](#)
- [Get your pre-entry COVID-19 test](#)
- [Set up your account for arrival testing](#)
- [Use ArriveCAN to submit your travel details up to 72 hours before arrival](#)

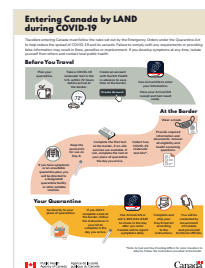
[Fully vaccinated travellers](#) may be eligible for some exemptions from certain public health requirements.



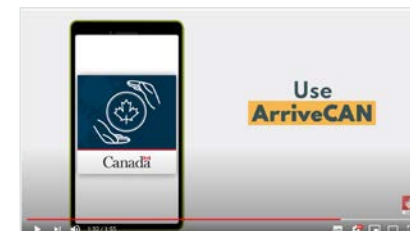
For travellers with COVID-19 symptoms returning to Canada by land or water [↓](#)



For travellers without symptoms of COVID-19 returning to Canada by land or water [↓](#)



Entering Canada by land during COVID-19 [↓](#)



Travelling to Canada? Use ArriveCAN [▶](#)

Before you travel to Canada, be sure to learn more about travelling between [provinces and territories](#) during COVID-19.





- Introduction
- Entering Canada by Air
- Entering Canada by Land
- **Fines**
- Testing and Quarantine
- Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- Vaccinated Travellers
- About COVID-19
- Connect With Us
- Digital Tools and Resources
- Terms of Use

Fines

Failure to comply with the Emergency Order requirements is an offence under the [Quarantine Act](#) and could lead to fines, imprisonment or both.

It's important for travellers to note that as of June 4, 2021, rules have been updated to provide Law Enforcement (including RCMP, provincial and local police) the authority to give tickets and fines of up to \$5,000 (an increase from the previous \$3,000 fines) to people who do not comply with the Quarantine Act.

Penalties, fines and imprisonment

Violating any instructions provided to you when you entered Canada is an offence under the *Quarantine Act* and could lead to up to:

- 6 months in prison **AND/OR**
- \$750,000 in fines

If you break your mandatory quarantine or isolation requirements and you cause death or serious bodily harm to another person, you could face:

- a fine of up to \$1,000,000 or
- imprisonment of up to 3 years **OR BOTH**

Learn more about [Penalties and Fines](#)





- Introduction
- Entering Canada by Air
- Entering Canada by Land
- Fines
- Testing and Quarantine
- Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- Vaccinated Travellers
- About COVID-19
- Connect With Us
- Digital Tools and Resources
- Terms of Use

Testing and Quarantine

People who travel to Canada, regardless of citizenship, will need to follow testing and quarantine requirements to keep Canadians safe, particularly given the new COVID-19 variants in Canada and around the world. **Fully vaccinated travellers** may be eligible for some exemptions from certain public health requirements.



For travellers with COVID-19 symptoms returning to Canada by air ↓



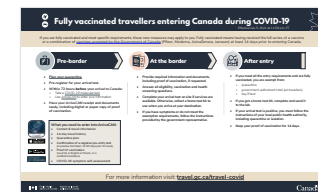
For travellers without symptoms of COVID-19 returning to Canada by air ↓



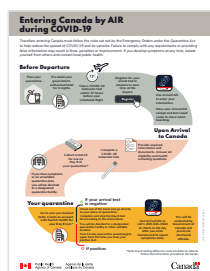
For travellers with COVID-19 symptoms returning to Canada by land or water ↓



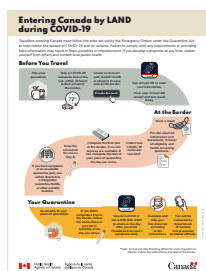
For travellers without symptoms of COVID-19 returning to Canada by land or water ↓



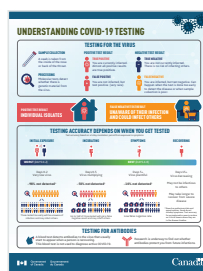
Fully vaccinated travellers entering Canada during COVID-19 ↓



Entering Canada by air during COVID-19 ↓



Entering Canada by land during COVID-19 ↓



Understanding COVID-19 testing ↓



COVID-19 symptoms to watch for after travelling abroad ↻

- Exemptions
- Fines

For more information:

www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397





- > Introduction
- > Entering Canada by Air
- > Entering Canada by Land
- > Fines
- > Testing and Quarantine
- > Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- > Vaccinated Travellers
- > About COVID-19
- > Connect With Us
- > Digital Tools and Resources
- > Terms of Use

Exemptions to Federal Quarantine and Testing

The Government of Canada continues to monitor and review the available scientific evidence to determine future border measures, including the use of both testing and vaccination to protect the health and safety of Canadians. Requirements for travellers to Canada, and exemptions from those requirements, will continue to evolve for vaccinated travellers and all travellers. Travellers should visit the Government of Canada's [COVID-19: Travel, testing, quarantine and borders](#) website regularly to verify the latest requirements and exemptions.

Use the COVID-19 "[Travel exemptions from testing and quarantine](#)" webpage to find out if your travel may be exempt from specific requirements when you enter Canada.

Federal Quarantine Exemptions

You may be exempt from the mandatory federal quarantine requirements (including the government-authorized hotel stay for air travellers) under certain conditions, including if you:

- provide essential services
- maintain the flow of essential goods or people
- are receiving medical care within 36 hours of entering Canada (non-related to COVID-19)
- regularly cross the border to work (pattern of travel which is generally defined as daily or weekly)
- are a student who regularly crosses the border to attend school (one or more days a week)
- live in an integrated trans-border community
- are a fully-vaccinated traveller with the right of entry to Canada (Canadians, permanent residents and persons registered under the *Indian Act*) and foreign nationals who are currently eligible to enter Canada and meet specific criteria.

Get more information about [potential quarantine exemptions](#).

Exemptions to Federal Quarantine and Testing (cont.) >

For more information:

www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397





- > Introduction
- > Entering Canada by Air
- > Entering Canada by Land
- > Fines
- > Testing and Quarantine
- > Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- > Vaccinated Travellers
- > About COVID-19
- > Connect With Us
- > Digital Tools and Resources
- > Terms of Use

Exemptions to Federal Quarantine and Testing

Pre-entry Testing Exemptions

All travellers 5 years of age or older, regardless of citizenship, must provide proof of:

- a negative COVID-19 test result that was taken within 72 hours before their scheduled flight or arrival at the land border crossing (for travellers arriving at the Canadian border by land, the test must be performed in the United States) **or**
- a positive COVID-19 molecular test taken between 14 and 90 days before their scheduled flight or arrival at the land border crossing.

There are only a limited number of exceptions where an individual is not required to show proof of a valid test result. [Learn about possible exemptions from pre-entry testing](#) on Canada.ca.

Arrival Testing Exemptions

All travellers must take a COVID-19 molecular test on arrival in Canada, either at the airport or on the day they drive into Canada by using the COVID-19 specimen collection kit received upon entry.

There are only a limited number of exceptions where an individual is not required to take an arrival test. [Learn about possible exemptions from arrival testing for driving or flying to Canada](#) on Canada.ca.

Visit [Canada.ca](#) to learn about all the current exemptions for quarantine and testing.

For more information:

www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397





- Introduction
- Entering Canada by Air
- Entering Canada by Land
- Fines
- Testing and Quarantine
- Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- **Vaccinated Travellers**
- About COVID-19
- Connect With Us
- Digital Tools and Resources
- Terms of Use

Vaccinated Travellers

If you are eligible to enter Canada and are fully vaccinated, you may be eligible for exemption from quarantine and reduced testing requirements. These exemptions apply to both air and land travel into Canada.

To be considered fully vaccinated, travellers must:

- have received the full series of a **vaccine—or a combination of vaccines—accepted by the Government of Canada** at least 14 days prior to entering Canada;
- provide proof of vaccination digitally using ArriveCAN; **AND**
- submit proof of vaccination in English or French (or a certified translation from original language into English or French)

This first phase of the Government of Canada's approach towards easing border measures does not open the border to everybody who is fully vaccinated. These measures only apply to people who are currently eligible to enter Canada and are considered fully vaccinated.

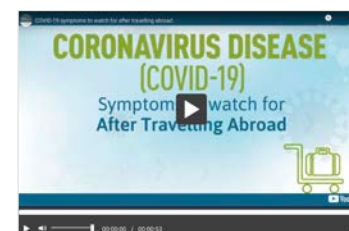
- [Find out if you can enter Canada](#)
- [ArriveCAN](#)
- [Fines](#)
- [Exemptions](#)

Not fully vaccinated?

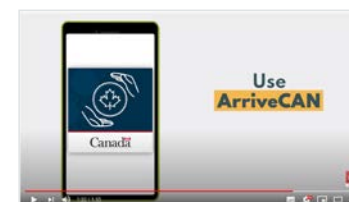
If you aren't fully vaccinated, or have vaccines not approved by the Government of Canada, or did not submit proof of vaccination digitally in English or French in ArriveCAN, you are not eligible for the exemptions above. Please refer to the [Entering Canada by Air](#) and [Entering Canada by Land](#) sections in this document.



Fully vaccinated travellers entering Canada during COVID-19



COVID-19 symptoms to watch for after travelling abroad



Travelling to Canada? Use ArriveCAN

For more information:

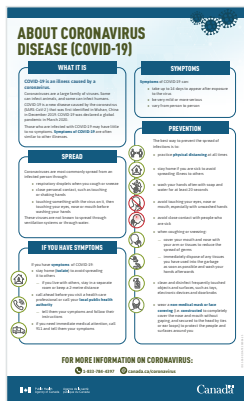
www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397



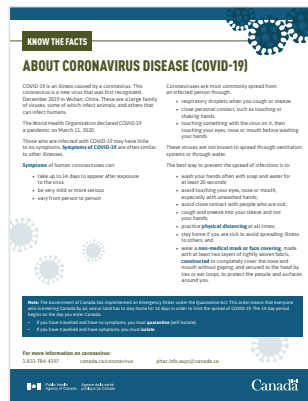


- Introduction
- Entering Canada by Air
- Entering Canada by Land
- Fines
- Testing and Quarantine
- Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- Vaccinated Travellers
- About COVID-19
- Connect With Us
- Digital Tools and Resources
- Terms of Use

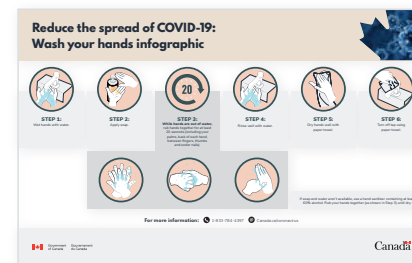
About COVID-19



About COVID-19 ↓



Know the facts about COVID-19 ↓



Reduce the spread of COVID-19:
Wash your hands infographic ↓



Reduce the spread of COVID-19:
Hygiene for kids ▶



Wash your hands to reduce the
spread of COVID-19 ▶



COVID-19 vaccines: We can all
help by getting vaccinated ▶

For more information:
www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397





- > Introduction
- > Entering Canada by Air
- > Entering Canada by Land
- > Fines
- > Testing and Quarantine
- > Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- > Vaccinated Travellers
- > About COVID-19
- > **Connect With Us**
- > Digital Tools and Resources
- > Terms of Use

Connect With Us



@CPHO_Canada
@GovCanHealth



@HealthyCdns



@healthycdns



@health-canada



@HealthyCdns

For more information:

www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397





- Introduction
- Entering Canada by Air
- Entering Canada by Land
- Fines
- Testing and Quarantine
- Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- Vaccinated Travellers
- About COVID-19
- Connect With Us
- Digital Tools and Resources
- Terms of Use

COVID-19 App and Symptom Tracker

The app will let you receive the latest updates, trusted resources, and self-assess your symptoms.



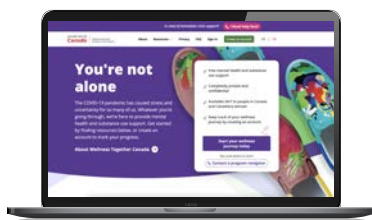
ArriveCAN

Use ArriveCAN to provide mandatory travel information on and after your entry into Canada.



Wellness Together Canada: Mental Health and Substance Use Support

Wellness Together Canada provides free online resources, tools, apps and connections to qualified people when needed.



- [Find out if you can enter Canada](#)
- [Coronavirus disease \(COVID-19\): Awareness resources](#)
- [Flying to Canada requirements checklist](#)
- [Driving to Canada requirements checklist](#)
- [COVID-19 Travel exemptions from testing and quarantine](#)

For more information:

www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397





- [Introduction](#)
- [Entering Canada by Air](#)
- [Entering Canada by Land](#)
- [Fines](#)
- [Testing and Quarantine](#)
- [Exemptions to Federal Quarantine and Testing](#)
- [Vaccinated Travellers](#)
- [About COVID-19](#)
- [Connect With Us](#)
- [Digital Tools and Resources](#)
- [Terms of Use](#)



Government of Canada Wordmark

The Canada wordmark is displayed on materials. It cannot be cropped, modified or removed.

Modification of Materials

Material downloaded from the COVID-19 Travel Tool Kit web repository are to be used as provided. They may not be modified in any way.

Official Languages

All materials are available in both English and French.

We invite you to publish and distribute all materials in both official languages.





- > Introduction
- > Entrer au Canada par voie aérienne
- > Entrer au Canada par voie terrestre
- > Amendes
- > Dépistage et quarantaine
- > Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- > Voyageurs vaccinés
- > À propos de COVID-19
- > Médias sociaux
- > Outils numériques
- > Conditions d'utilisation

Introduction

La situation relative à la COVID-19 continuant d'évoluer dans le monde, le gouvernement du Canada fait preuve de prudence à la frontière afin de réduire le risque que constituent l'importation et la propagation de la COVID-19 et de ses variants par les voyageurs au Canada.

La stratégie du Canada pour gérer ses frontières est fondée sur des données, des preuves scientifiques et le suivi de la situation épidémiologique au Canada et dans le monde. Au fur et à mesure de l'évolution des données, des taux de vaccination et du niveau de contrôle de la pandémie au Canada et dans le monde, les mesures visant à protéger la population canadienne évolueront aussi.

Les mesures actuelles comprennent les restrictions relatives aux frontières et aux voyages, les exigences de dépistage avant l'arrivée, à l'arrivée et après l'arrivée, le séjour obligatoire à l'hôtel pour les voyageurs aériens qui n'ont pas été entièrement vaccinés contre la COVID-19, ainsi que la quarantaine obligatoire de 14 jours pour les voyageurs qui n'ont pas été entièrement vaccinés. Selon les données actuelles, ces mesures fonctionnent. Par conséquent, dans le cadre de la première étape de sa stratégie d'assouplissement des mesures frontalières, le gouvernement du Canada accordera certaines exemptions aux voyageurs entièrement vaccinés qui ont un droit d'entrée (Canadiens, résidents permanents et personnes inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens) et aux ressortissants étrangers pouvant être admis au Canada.

Les vaccins contre la COVID-19 sont des outils importants pour arrêter la pandémie. Les personnes doivent encore [respecter les mesures de santé publique](#), et le gouvernement du Canada adoptera une position prudente à l'égard de l'assouplissement des mesures à la frontière. Au fur et à mesure que croîtra le nombre de Canadiens entièrement vaccinés, et si le nombre de cas au Canada ainsi que la pression exercée sur le système de santé du Canada continuent de diminuer, le gouvernement continuera d'ajuster les mesures à la frontière.

Tout le monde a hâte de voyager avec un nombre limité de restrictions. D'ici là, nous devons faire preuve de patience et nous devons nous protéger les uns les autres, en particulier les personnes encore susceptibles d'être gravement malades en raison de la COVID-19.

Au fur et à mesure qu'évolueront les données et la situation, le gouvernement du Canada continuera d'envisager d'autres restrictions ciblées aux frontières – et à réfléchir au moment de lever ou d'ajuster ces restrictions – pour assurer la sécurité des Canadiens et la relance de l'économie.

À propos de la trousse

La trousse de mobilisation numérique contient les éléments suivants :

- des renseignements pour les voyageurs arrivant au Canada par voie aérienne ou terrestre;
- des renseignements sur les exigences relatives au dépistage et à la quarantaine;
- des renseignements sur les exemptions en ce qui concerne le dépistage et la quarantaine;
- des renseignements sur les exemptions pour les voyageurs entièrement vaccinés;
- des liens vers des ressources sur la COVID-19;
- des liens vers les médias sociaux pour obtenir les plus récentes nouvelles et mises à jour;
- des liens vers les outils numériques pour aider les voyageurs;
- des renseignements sur le mot-symbole « Canada » et la façon d'utiliser les ressources de la trousse d'outils.

Comment utiliser la trousse

Les liens et les renseignements se trouvant dans la trousse sont accessibles au public. Le guide se veut un ensemble de ressources parmi les plus utiles et les plus souvent demandées dont auront besoin les voyageurs se rendant au Canada pendant la pandémie de COVID-19.

N'hésitez pas à transmettre les liens et les ressources à vos intervenants, partenaires et clients. Nous vous invitons aussi à diffuser les ressources et les liens se trouvant sur vos réseaux sociaux, bulletins ou sites Web afin que le public obtienne de l'information importante exacte et à jour.

Consultez les nouvelles et les annonces les plus récentes sur la COVID-19 sur le site Canada.ca





- > Introduction
- > Entrer au Canada par voie aérienne
- > Entrer au Canada par voie terrestre
- > Amendes
- > Dépistage et quarantaine
- > Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- > Voyageurs vaccinés
- > À propos de COVID-19
- > Médias sociaux
- > Outils numériques
- > Conditions d'utilisation

Arrivée au Canada par voie aérienne (Voyageurs non vaccinés ou partiellement vaccinés)

Le gouvernement du Canada continue de conseiller fortement aux Canadiens d'éviter tout voyage non essentiel hors du Canada. Ce n'est pas le moment de voyager.

Les voyageurs, peu importe leur citoyenneté, devront respecter les exigences de dépistage et de quarantaine pour protéger les Canadiens. Cela est d'autant plus important en raison de la présence des variants de la COVID-19 au Canada et dans le monde. Les personnes arrivant au Canada par voie aérienne doivent aussi, à moins qu'elles aient une exemption, réserver une chambre pour 3 nuits dans un hôtel autorisé par le gouvernement avant de prendre un vol pour le Canada.

Pour en savoir plus sur les [exigences à remplir avant de prendre un vol à destination du Canada](#) pendant la pandémie de COVID-19 si vous **N'ÊTES PAS** entièrement vaccinés.

- Vérifiez si vous pouvez entrer au Canada
- Liste de vérification des exigences pour entrer au Canada par avion
- Séjour obligatoire à l'hôtel en raison de la COVID-19 : Planifier et réserver
- ArriveCan
- Arrivée et test du huitième jour
- COVID-19 Exemptions de voyage pour des tests de dépistage et de la quarantaine
- Amendes
- Exemptions

Voici cinq choses à faire **AVANT** votre arrivée au Canada :

- Évaluez votre plan de quarantaine avant de voyager
- Passez votre test de dépistage de la COVID-19 préalable à l'entrée
- Réservez votre séjour de 3 nuits à l'hôtel
- Inscrivez-vous à l'avance au test à l'arrivée
- Utilisez ArriveCAN pour transmettre les détails relatifs à votre voyage jusqu'à 72 heures avant votre arrivée

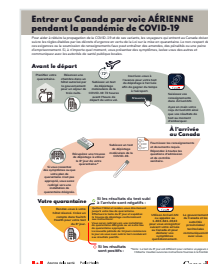
Les voyageurs entièrement vaccinés peuvent être admissibles à des exemptions de certaines exigences de santé publique.



Pour les voyageurs présentant des symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie aérienne ↓



Pour les voyageurs ne présentant pas de symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie aérienne ↓



Entrer au Canada par la voie aérienne pendant la pandémie de COVID-19 ↓



Symptômes de la COVID-19 à surveiller après un voyage à l'étranger ▶



Prévoyez vous de voyager au Canada? Utilisez ArriveCAN ▶

Avant de vous rendre au Canada, assurez-vous d'en savoir plus sur les déplacements entre [les provinces et les territoires](#) pendant la pandémie de COVID-19.





- Introduction
- Entrer au Canada par voie aérienne
- Entrer au Canada par voie terrestre
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- Voyageurs vaccinés
- À propos de COVID-19
- Médias sociaux
- Outils numériques
- Conditions d'utilisation

Arrivée au Canada par voie terrestre (Voyageurs non vaccinés ou partiellement vaccinés)

Le gouvernement du Canada continue de conseiller fortement aux Canadiens d'éviter tout voyage non essentiel à l'extérieur du Canada. Ce n'est pas le moment de voyager.

Les voyageurs, peu importe leur citoyenneté, devront respecter les exigences de dépistage et de quarantaine pour protéger les Canadiens. Cela est d'autant plus important en raison de la présence des nouveaux variants de la COVID-19 au Canada et dans le monde.

Pour en savoir plus sur l'[entrée au Canada par voie terrestre](#) pendant la pandémie de COVID-19 si vous **N'ÊTES PAS** pleinement vacciné.

- Vérifiez si vous pouvez entrer au Canada
- Liste de vérification des exigences pour entrer au Canada par par voie terrestre
- ArriveCan
- Arrivée et test du huitième jour
- COVID-19 Exemptions de voyage pour des tests de dépistage et de la quarantaine
- Amendes
- Exemptions

Quatre choses à faire **AVANT** de vous rendre en voiture à la frontière canadienne :

- Évaluez votre plan de quarantaine avant de voyager
- Passez votre test de dépistage de la COVID-19 préalable à l'entrée
- Créez votre compte pour le test de dépistage à l'arrivée
- Utilisez ArriveCAN pour transmettre les détails relatifs à votre voyage jusqu'à 72 heures avant votre arrivée

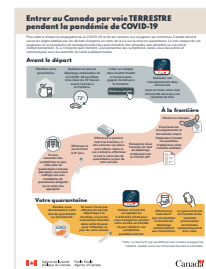
Les voyageurs entièrement vaccinés peuvent être admissibles à certaines exemptions de certaines exigences en matière de santé publique.



Pour les voyageurs présentant des symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie terrestre ou maritime ↓



Pour les voyageurs ne présentant pas de symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie terrestre ou maritime ↓



Entrer au Canada par voie terrestre pendant la pandémie de COVID-19 ↓



Prévoyez vous de voyager au Canada? Utilisez ArriveCAN ▶

Avant de vous rendre au Canada, assurez-vous d'en savoir plus sur les déplacements entre les provinces et les territoires pendant la pandémie de COVID-19.





- Introduction
- Entrer au Canada par voie aérienne
- Entrer au Canada par voie terrestre
- **Amendes**
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- Voyageurs vaccinés
- À propos de COVID-19
- Médias sociaux
- Outils numériques
- Conditions d'utilisation

Amendes

Le non-respect des exigences du Décret constitue une infraction à la [Loi sur la mise en quarantaine](#) et peut entraîner des amendes ou une peine d'emprisonnement, ou les deux.

Les voyageurs doivent savoir que des modifications aux règles sont entrées en vigueur le 4 juin 2021 pour conférer aux forces de l'ordre (y compris la GRC et les services de police provinciaux et locaux) le pouvoir de donner des contraventions et des amendes pouvant atteindre 5 000 \$ (une augmentation par rapport aux amendes précédentes de 3 000 \$) aux personnes qui ne respectent pas la Loi sur la mise en quarantaine.

Pénalités, amendes et peines d'emprisonnement

Le non-respect de toute consigne que vous recevrez à votre arrivée au Canada constitue une infraction au titre de la *Loi sur la mise en quarantaine* qui peut donner lieu à :

- une peine d'emprisonnement de 6 mois **ET/OU**
- 750 000 \$ d'amendes

Si vous enfreignez les exigences obligatoires en matière de quarantaine ou d'isolement, et que cela entraîne la mort ou des lésions corporelles graves pour une autre personne, vous pourriez faire face à :

- une amende pouvant atteindre 1 000 000 \$;
- une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 3 ans; **OU LES DEUX.**

Renseignez-vous sur les [pénalités et amendes](#)





- Introduction
- Entrer au Canada par voie aérienne
- Entrer au Canada par voie terrestre
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- Voyageurs vaccinés
- À propos de COVID-19
- Médias sociaux
- Outils numériques
- Conditions d'utilisation

Dépistage et quarantaine

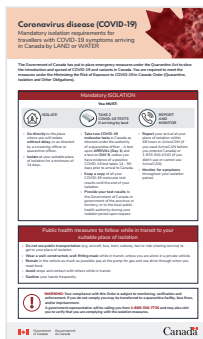
Les personnes qui voyagent au Canada, quelle que soit leur citoyenneté, devront se conformer aux exigences en matière de dépistage et de quarantaine afin d'assurer la sécurité des Canadiens, notamment en raison des nouveaux variants de la COVID-19 au Canada et dans le monde. **Les voyageurs entièrement vaccinés** peuvent être admissibles à certaines exemptions de certaines exigences en matière de santé publique.



Pour les voyageurs présentant des symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie aérienne ↓



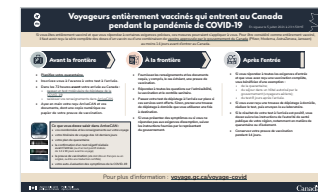
Pour les voyageurs ne présentant pas de symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie aérienne ↓



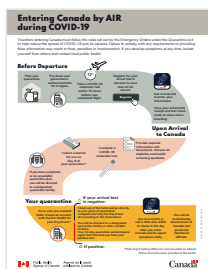
Pour les voyageurs présentant des symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie terrestre ou maritime ↓



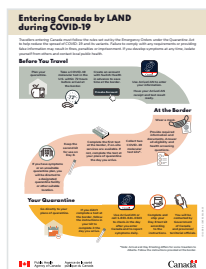
Pour les voyageurs ne présentant pas de symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie terrestre ou maritime ↓



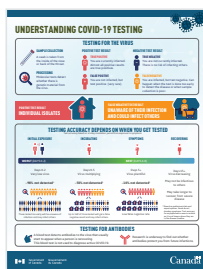
Voyageurs entièrement vaccinés entrant au Canada pendant la pandémie de COVID 19 ↓



Entrer au Canada par voie aérienne pendant la pandémie de COVID-19 ↓



Entrer au Canada par voie terrestre pendant la pandémie de COVID-19 ↓



Comprendre le dépistage de la COVID-19 ↓



Symptômes de la COVID-19 à surveiller après un voyage à l'étranger ▶

- Exemptions
- Amendes

Pour obtenir de plus amples renseignements :
www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397





- > Introduction
- > Entrer au Canada par voie aérienne
- > Entrer au Canada par voie terrestre
- > Amendes
- > Dépistage et quarantaine
- > Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- > Voyageurs vaccinés
- > À propos de COVID-19
- > Médias sociaux
- > Outils numériques
- > Conditions d'utilisation

Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage

Le gouvernement du Canada continue de suivre et d'examiner les données scientifiques connues pour déterminer les prochaines mesures frontalières, y compris le recours tant au dépistage qu'à la vaccination pour protéger la santé et la sécurité de la population canadienne. Les exigences imposées aux voyageurs au Canada, ainsi que les exemptions à ces exigences, continueront d'évoluer pour [les voyageurs vaccinés](#) et tous les voyageurs. Il est recommandé aux voyageurs de consulter la page [COVID-19 : voyage, dépistage, quarantaine et frontières](#) du gouvernement du Canada pour connaître les plus récentes exigences et les exemptions.

Consultez la page Web [COVID-19 Exemptions de voyage pour des tests de dépistage et de la quarantaine](#) pour déterminer si vous pouvez être exempté de certaines exigences particulières lorsque vous entrez au Canada.

Exemption aux exigences fédérales en matière de quarantaine

Vous pourriez être exempté des exigences fédérales obligatoires en matière de quarantaine (y compris le séjour dans un hôtel autorisé par le gouvernement pour les voyageurs aériens) sous certaines conditions, notamment si vous :

- fournissez des services essentiels
- assurez le transport de biens ou de personnes essentiels
- devez recevoir des soins médicaux dans les 36 heures suivant votre entrée au Canada (non liés à la COVID-19)
- traversez régulièrement la frontière pour travailler (fréquence des déplacements généralement définie comme quotidienne ou hebdomadaire)
- êtes un étudiant qui traverse régulièrement la frontière pour aller à l'école (une journée ou plus par semaine)
- vivez dans une communauté transfrontalière intégrée
- êtes un voyageur entièrement vacciné ayant le droit d'entrer au Canada (Canadiens, résidents permanents et personnes inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens*) ou un ressortissant étranger qui a actuellement le droit d'entrer au Canada et qui répond à des critères précis

Obtenez de plus amples renseignements sur les [possibilités d'exemptions aux exigences en matière de quarantaine](#).

Exemptions et dépistage (cont.) >

Pour obtenir de plus amples renseignements :

www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397





- > Introduction
- > Entrer au Canada par voie aérienne
- > Entrer au Canada par voie terrestre
- > Amendes
- > Dépistage et quarantaine
- > Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- > Voyageurs vaccinés
- > À propos de COVID-19
- > Médias sociaux
- > Outils numériques
- > Conditions d'utilisation

Exemptions au test de dépistage préalable à l'entrée

Exemptions de l'exigence du dépistage préalable à l'entrée

Tous les voyageurs âgés de 5 ans et plus, quelle que soit leur citoyenneté, doivent fournir la preuve qu'ils ont obtenu :

- un résultat négatif à un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 effectué dans les 72 heures qui précèdent l'heure prévue de leur vol ou de leur arrivée à un poste frontalier terrestre (en ce qui concerne les voyageurs arrivant à un poste frontalier terrestre, le test doit avoir été effectué aux États-Unis) **OU**
- un résultat positif à un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 effectué de 14 à 90 jours avant la date prévue de leur vol ou de leur arrivée à un poste frontalier

Il n'y a qu'un nombre limité d'exceptions où une personne n'est pas tenue de prouver qu'elle a obtenu un résultat valide à un test. [Renseignez-vous sur les exemptions possibles concernant les tests de dépistage préalable à l'entrée](#) sur le site Web Canada.ca.

Exemptions au test de dépistage à l'arrivée

Tous les voyageurs doivent subir un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 à leur arrivée au Canada, soit à l'aéroport, soit le jour de leur entrée par voie terrestre au Canada en utilisant la trousse de prélèvement reçue à l'arrivée.

Il n'y a qu'un nombre limité d'exceptions où une personne n'est pas tenue d'effectuer un test à l'arrivée. Renseignez-vous sur les possibilités d'exemptions concernant le test de dépistage à l'arrivée pour les personnes arrivant [au Canada par voie terrestre ou aérienne](#) sur le site Web Canada.ca.

Consultez le site Web [Canada.ca](#) pour connaître les exemptions actuelles en ce qui concerne la quarantaine et les tests de dépistage.

Pour obtenir de plus amples renseignements :
www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397





- > Introduction
- > Entrer au Canada par voie aérienne
- > Entrer au Canada par voie terrestre
- > Amendes
- > Dépistage et quarantaine
- > Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- > Voyageurs vaccinés
- > À propos de COVID-19
- > Médias sociaux
- > Outils numériques
- > Conditions d'utilisation

Voyageurs vaccinés

Si vous êtes autorisé à entrer au Canada et êtes entièrement vacciné, vous pouvez bénéficier d'une exemption de la mise en quarantaine et d'une réduction des exigences relatives aux tests de dépistage. Ces exemptions s'appliquent aux voyageurs arrivant au Canada par voie aérienne ou terrestre.

Pour être considérés comme entièrement vaccinés, les voyageurs doivent :

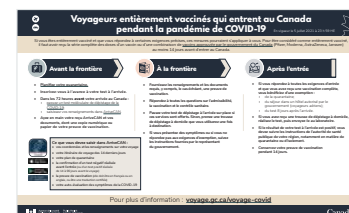
- avoir reçu **toutes les doses d'un vaccin ou une combinaison de vaccins approuvés par le gouvernement du Canada** au moins 14 jours avant l'entrée au Canada
- fournir une preuve de vaccination sous forme numérique en utilisant ArriveCAN
- présenter une preuve de vaccination en français ou en anglais (ou une traduction certifiée de la langue originale en français ou en anglais)

Cette première étape de l'approche du gouvernement du Canada visant à assouplir les mesures frontalières n'ouvre pas la frontière à toutes les personnes qui sont entièrement vaccinées. Ces mesures ne s'appliquent qu'aux personnes qui sont actuellement autorisées à entrer au Canada et qui sont considérées comme entièrement vaccinées.

- [Vérifiez si vous pouvez entrer au Canada](#)
- [ArriveCAN](#)
- [Amendes](#)
- [Exemptions](#)

Vous n'êtes pas entièrement vacciné?

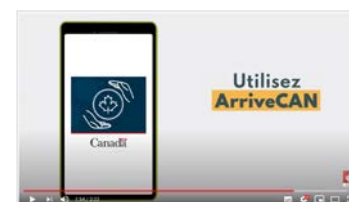
Si vous n'êtes pas entièrement vacciné, si vous avez reçu un vaccin non approuvé par le gouvernement du Canada ou si vous n'avez pas soumis de preuve de vaccination en français ou en anglais dans ArriveCAN, vous n'êtes pas admissible aux exemptions ci-dessus. Veuillez consulter les sections [Entrer au Canada par voie aérienne](#) et [Entrer au Canada par voie terrestre](#) du présent document.



Voyageurs entièrement vaccinés entrant au Canada pendant la pandémie de COVID 19 ↓



Symptômes de la COVID-19 à surveiller après un voyage à l'étranger ▶



Prévoyez vous de voyager au Canada? Utilisez ArriveCAN ▶

Pour obtenir de plus amples renseignements :
www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397



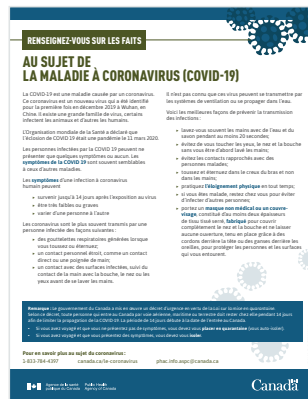


- Introduction
- Entrer au Canada par voie aérienne
- Entrer au Canada par voie terrestre
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- Voyageurs vaccinés
- À propos de COVID-19
- Médias sociaux
- Outils numériques
- Conditions d'utilisation

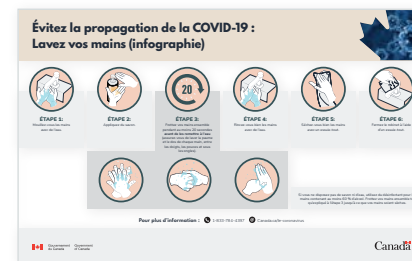
À propos de la COVID-19



À propos de la maladie à coronavirus (COVID-19) ↴



Renseignez-vous sur les faits au sujet de la COVID-19 ↴



Évitez la propagation de la COVID-19 : Lavez vos mains (infographie) ↴



Limitez la propagation de la COVID-19 : Hygiène pour les enfants ▶

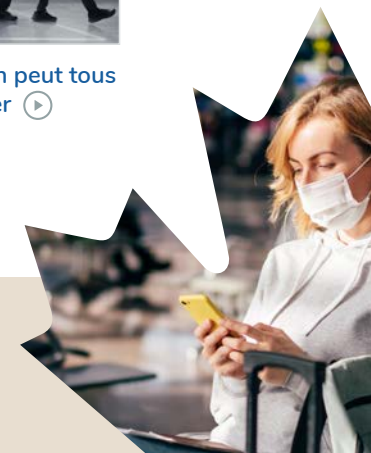


Lavez vos mains pour réduire la propagation de la COVID-19 ▶



Vaccins contre la COVID-19 : On peut tous aider en se faisant vacciner ▶

Pour obtenir de plus amples renseignements :
www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397





- > Introduction
- > Entrer au Canada par voie aérienne
- > Entrer au Canada par voie terrestre
- > Amendes
- > Dépistage et quarantaine
- > Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- > Voyageurs vaccinés
- > À propos de COVID-19
- > Médias sociaux
- > Outils numériques
- > Conditions d'utilisation

Communiquez avec nous



@ACSP_Canada
@GouvCanSante



@CANenSante



@canensante



@sante-canada,
@agence-de-la-sante-
publique-du-canada



@CanenSante

Pour obtenir de plus amples renseignements :
www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397





- > Introduction
- > Entrer au Canada par voie aérienne
- > Entrer au Canada par voie terrestre
- > Amendes
- > Dépistage et quarantaine
- > Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- > Voyageurs vaccinés
- > À propos de COVID-19
- > Médias sociaux
- > Outils numériques
- > Conditions d'utilisation

Application Canada COVID-19 et outil de suivi des symptômes

L'application vous permettra de recevoir les dernières mises à jour, des ressources fiables et d'évaluer vous-même vos symptômes.



ArriveCAN

Utilisez ArriveCAN pour présenter les renseignements obligatoires sur vos déplacements lorsque vous entrez au Canada et par la suite.



Espace mieux-être Canada : Soutien en matière de santé mentale et de consommation de substances

Espace mieux-être Canada est un service gratuit qui fournit des ressources en ligne, des outils et des applications et qui vous connecte avec des personnes qualifiées lorsque nécessaire.



- [Vérifiez si vous pouvez entrer au Canada](#)
- [Maladie à coronavirus \(COVID-19\) : Ressources de sensibilisation](#)
- [Liste de vérification des exigences pour entrer au Canada par avion](#)
- [Liste de vérification pour l'arrivée au Canada par voie terrestre](#)
- [COVID-19 Exemptions de voyage pour des tests de dépistage et de la quarantaine](#)

Pour obtenir de plus amples renseignements :
www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397





- > Introduction
- > Entrer au Canada par voie aérienne
- > Entrer au Canada par voie terrestre
- > Amendes
- > Dépistage et quarantaine
- > Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- > Voyageurs vaccinés
- > À propos de COVID-19
- > Médias sociaux
- > Outils numériques
- > Conditions d'utilisation

Canada

Mot-symbole du gouvernement du Canada

Le mot-symbole « Canada » est affiché sur les produits. Il ne peut être ni recadré, ni modifié, ni retiré.

Modification des produits

Les produits téléchargés à partir du référentiel de la Trousse d'outils relative aux voyages de COVID-19 doivent être utilisés tels quels. Ils ne peuvent être modifiés d'aucune manière.

Langues officielles

Tous les produits sont offerts en français et en anglais.

Nous vous invitons à les publier et à les diffuser dans les deux langues officielles.

